

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 février 2024

N° 005-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 2

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

7 février 2024,

affichée le 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, MAQUIN

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absents excusés : Mr STIENNE, Mr KRAWIEC

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION

Secrétaire de séance : Mr GOURNET

Le procès-verbal du 12 décembre 2023 est approuvé.

Objet : Acquisition de deux parcelles

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de régulariser une incohérence de cadastre.

Rue de Perthes, deux parcelles appartenant à monsieur Aurélien ROBERT domicilié 267 rue de Perthes 08300 SAULT LES RETHEL bordent des propriétés et nécessitent des droits d'accès.

Ces parcelles sont les suivantes :

-AD419 pour une contenance de 81m²

-AD480 pour une contenance de 127m²

Monsieur le maire informe le conseil que monsieur ROBERT Aurélien consent à céder ces parcelles pour la somme globale de 500 euros (cinq cents euros) et que la commission des travaux et la commission des finances ont donné un avis favorable le 11 décembre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-DECIDE l'acquisition de la parcelle AD419 et de la parcelle AD480 pour un montant global de cinq cent euros (500.00 €)

-DIT que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

-DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

Le secrétaire de séance

Pascal GOURNET



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 19 février 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 19 février 2024
de la publication le 19 février 2024
Mise en ligne sur le site internet le 19 février 2024

Le Maire
Michel KOCIUBA

